

Metz, le 11 JUIN 2025

Commune de Commercy

A l'attention de M. le Maire
Château Stanislas
B.P. 90081
55205 COMMERCY Cedex

Réf. : QF/AA
E-mail : g.favre@sebl.fr

☒ Envoi par lettre recommandée avec accusé de réception

Opération : 470 – ZAC des Capucins à Commercy
Objet : Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024

Monsieur le Maire,

Par convention de concession des 19 août et 23 septembre 2014, la Ville de Commercy, a confié à SEBL Grand Est, l'aménagement de la ZAC des Capucins.

En application des dispositions de cette convention, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de cette opération d'aménagement, comportant notamment :

- Un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en Dépenses/Recettes au 31 décembre 2024 et d'autre part, l'estimation des Dépenses et Recettes restant à réaliser ;
- Une note de conjoncture au 31 décembre 2024 ;
- Un projet de délibération ;
- Tableau des cessions sur 2024 ;
- Tableau des acquisitions sur 2024 ;
- Plan de commercialisation mis à jour au 31 décembre 2024.

L'ensemble de ces documents doit, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, être soumis à votre assemblée délibérante.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir les soumettre pour approbation à votre prochain Conseil Municipal et me faire parvenir la délibération correspondante, pour laquelle je vous propose un projet en annexe.

Restant, bien entendu, à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'expression de nos courtoises salutations.

Pour SEBL Grand Est

Pour SEBL Grand Est
Philippe BREDAR
Directeur opérationnel

P.J. (5) :-

- Bilan au 31/12/2024
- Une note de conjoncture au 31/12/2024 ;
- Un projet de délibération ;
- Tableau des cessions sur 2024 ;
- Tableau des acquisitions sur 2024 ;
- Plan de commercialisation mis à jour au 31/12/2024.

Ville de COMMERCY

Projet de délibération

ZAC DES CAPUCINS

Objet : Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2024

Par traité de concession du 23 septembre 2014, la Ville de Commercy a confié à SEBL Grand Est, l'aménagement de la ZAC des Capucins.

En application des dispositions de cette convention, ainsi que l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le concessionnaire doit fournir un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité concédante comportant notamment :

- Un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et recettes et d'autre part l'estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser ;
- Une note de conjoncture sur l'état d'avancement de l'opération ;
- Le plan de commercialisation mis à jour ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, SEBL Grand Est présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC des Capucins, arrêté à la date du 31 décembre 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 373 022 € HT.

	Bilan global actualisé en € HT	Bilan global actualisé en € TTC
Dépenses	2 373 022	2 692 670
Recettes	2 373 022	2 487 123

Ce bilan fait apparaître un montant des participations de la collectivité inchangé, fixé à 594 380 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acter le budget global actualisé au 31 décembre 2024 qui s'élève à 2 373 022 € HT ;
- D'approuver le Compte Rendu-Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2024 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

S'LO

ID : 055-215501222-20251006-2025_106-DE



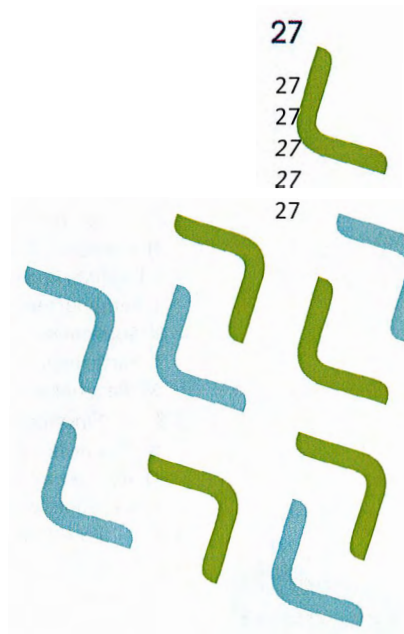
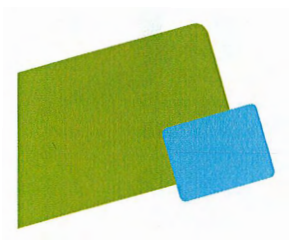
Concession de la ZAC des Capucins

Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024
NOTE DE CONJONCTURE

SOMMAIRE

I.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE	6
1.	LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS	6
1.1	<i>La convention de concession</i>	6
1.2	<i>La convention financière</i>	6
2.	DOCUMENTS D'URBANISME ET PROCÉDURE ENVIRONNEMENTALE	6
3.	DATE D'APPROBATION DU DERNIER CRAC	7
II.	ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION - RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	8
1.	DONNÉES GÉNÉRALES	8
1.1	<i>Programme de l'opération</i>	9
1.2	<i>Etat d'avancement de l'aménagement</i>	9
2.	ASPECTS OPÉRATIONNELS	10
2.1	<i>Etudes</i>	10
2.2	<i>Travaux</i>	10
2.3	<i>Commercialisation</i>	10
2.4	<i>Rétrocessions</i>	11
3.	ASPECTS FINANCIERS	12
3.1	<i>Les principaux postes de dépenses</i>	12
A.	Études.....	13
B.	Foncier.....	13
C.	Constructions.....	13
D.	Aménagement et honoraires techniques.....	13
E.	Frais divers.....	14
F.	Frais généraux.....	14
G.	Frais financiers.....	14
3.2	<i>Les principaux postes de recettes</i>	14
H.	Cessions.....	15
I.	Produits financiers.....	15
J.	Remboursement d'avances.....	15
K.	Subventions.....	15
L.	Participation du concédant.....	15
M.	Recettes diverses.....	15
3.3	<i>Financement de l'opération</i>	16
N.	Etat de la TVA.....	16
O.	Avances de trésorerie.....	16
P.	Emprunts et lignes de trésorerie.....	16
3.4	<i>La trésorerie au 31 décembre 2024</i>	17
3.5	<i>Comparaison entre le prévisionnel du CRAC 2023 et le réalisé 2024</i>	17
	Dépenses.....	17
	Recettes.....	18
3.6	<i>Éléments clés de l'évolution du bilan</i>	18
III.	PERSPECTIVES DE L'EXERCICE À VENIR ET ULTÉRIEUREMENT	19
1.	ASPECTS OPÉRATIONNELS	19
1.1	<i>Etudes</i>	19
1.2	<i>Acquisitions</i>	19
1.3	<i>Travaux</i>	19

Travaux d'aménagement.....	19
1.4 Commercialisation.....	20
1.5 Rétrocessions.....	20
2. ASPECTS FINANCIERS.....	20
2.1 Les principaux postes de dépenses.....	21
A. Études.....	21
B. Foncier.....	21
C. Constructions.....	21
D. Aménagement et honoraires techniques.....	22
E. Frais divers.....	22
F. Frais généraux.....	22
G. Frais financiers.....	22
2.2 Les principaux postes de recettes.....	23
H. Cessions.....	23
I. Produits financiers.....	23
J. Remboursement d'avances.....	23
K. Subventions.....	23
L. Participation du concédant.....	23
M. Recettes diverses.....	23
2.3 Financement de l'opération.....	23
N. Etat de la TVA.....	23
O. Avances de trésorerie.....	23
P. Emprunts et lignes de trésorerie.....	23
2.4 La trésorerie au 31 décembre 2025.....	24
IV. PERSPECTIVES ULTÉRIEURES À 2025.....	25
1. ETUDES.....	25
2. ACQUISITIONS.....	25
3. TRAVAUX.....	25
4. CESSIONS.....	25
5. RÉTROCESSIONS.....	26
V. DÉCISIONS À ACTER PAR LE CONCÉDANT.....	27
1. FINANCIER.....	27
2. CONTRACTUEL.....	27
2.1 Avenant au traité de concession.....	27
2.2 Avenant à la convention financière.....	27
3. OPÉRATIONNEL.....	27



LISTE DES ANNEXES

- A. BILAN FINANCIER ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
- B. PLAN DE COMMERCIALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
- C. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACQUISITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024
- D. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CESSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

PROJET



I. Présentation générale administrative

1. LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

1.1 LA CONVENTION DE CONCESSION

Par traité de concession du 23 septembre 2014, la Ville de COMMERCY a confié l'aménagement de la ZAC des CAPUCINS à SEBL Grand Est.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants :

- Par avenant N°1 à la convention de concession, approuvé par délibération en date du 18 novembre 2016, modifiant les modalités d'acquisition, le montant des participations et ajout d'une clause de garantie d'emprunt par le concédant ;
- Par avenant N°2 à la convention de concession, approuvé par délibération en date du 08 octobre 2021, modifiant le montant des participations du concédant.

Le terme de la concession d'aménagement est aujourd'hui fixé au 23 septembre 2029.

1.2 LA CONVENTION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2024 aucune convention financière n'a été mise en place.

2. DOCUMENTS D'URBANISME ET PROCÉDURE ENVIRONNEMENTALE

L'opération d'aménagement se situe en secteur UB du PLU de la Ville de Commercy et a fait l'objet d'une procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).

Le dossier de création de ZAC et du bilan de concertation ont été approuvés par délibération du conseil municipal le 19 décembre 2013.

Le dossier de réalisation de ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil municipal le 29 septembre 2015.



3. DATE D'APPROBATION DU DERNIER CRAC

Les dispositions contractuelles prévoient que SEBL Grand Est établisse un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'opération concédée. Ce document doit contenir les informations suivantes relatives à l'exercice écoulé et aux perspectives :

- Bilan financier prévisionnel actualisé et plan de trésorerie
- Une note de conjoncture
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières

Le dernier CRAC approuvé le 24 juin 2024 par le Conseil Communautaire fait état des réalisations au 31 décembre 2023 et fixe le bilan prévisionnel équilibré à **2 370 949 € HT** en dépenses et en recettes.

II. État d'avancement de l'opération - Réalisation au 31 décembre 2024

1. DONNÉES GÉNÉRALES

La ZAC des Capucins est un éco-quartier à vocation d'habitation essentiellement, qui s'étend sur une surface de 2,5 ha en cœur de ville de Commercy, aménagé sous le régime juridique de ZAC.

Situé en milieu urbain, le site était initialement composé d'un plateau, en état de friche, occupé par des bâtiments initialement destinés au logement des familles de militaires. Cette friche représentait une importante opportunité foncière à proximité du centre-ville dans un secteur résidentiel déjà doté d'équipements commerciaux, scolaires et d'accueil pour la petite enfance.

La ZAC des Capucins vise à répondre à différents objectifs :

- maintenir la démographie communale ;
- s'adapter aux nouveaux parcours résidentiels (décohabitation, vieillissement de la population) ;
- répondre à l'attente de logements adaptés pour les personnes âgées.

Le parti d'aménagement de la zone est issu de la conjonction de plusieurs paramètres :

- les caractéristiques du site dans son état initial et naturel (topographie, couvert végétal, murs de clôture...) ;
- la prise en compte des contraintes techniques ;
- le positionnement du quartier par rapport à son contexte urbain.

Les grandes orientations du projet sont ainsi les suivantes :

- la conception d'aménagements en cohérence avec le tissu existant ;
- la création de liaisons douces, notamment par le biais de venelles ;
- le raccordement du quartier avec les rues adjacentes ;
- une gestion alternative des eaux pluviales ;
- l'aménagement d'espaces paysagers confortables et de qualité ;
- l'équipement de la zone avec l'ensemble des réseaux.

Dans le cadre du développement de cette opération, la collectivité s'est engagée dans une démarche éco-responsable en signant en 2014 une charte Ecoquartier avec comme objectif de construire un nouveau quartier d'habitat selon les grands préceptes et principes de l'aménagement durable.

Cette démarche s'est concrétisée par l'établissement et la conception du projet en privilégiant certaines cibles en vue de favoriser une mixité urbaine en termes de volumes, de typologies, une mixité sociale et intergénérationnelle, une réintégration spatiale et fonctionnelle de cet espace dans le milieu urbain environnant tout en préservant la qualité paysagère du site.

Dans la perspective d'une labellisation de la ZAC, une expertise a été réalisée en 2016 et suivie du passage de la Commission Régionale Ecoquartier qui a pu évaluer la mutation du site en cours dans le respect des objectifs fixés.

L'opération de la ZAC des Capucins a décroché en fin d'exercice 2016 le « label Ecoquartier- étape 2 » décerné par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable. Cette distinction, qui compte 4 étapes, traduit aujourd'hui l'engagement concret et réel de l'opération dans le processus de labellisation. L'étape suivante (étape 3) sera décernée au stade de la livraison de l'opération, c'est-à-dire dans une configuration quasi définitive après avis des experts et passage de la Commission Régionale.

Vue de la ZAC en perspective



1.1 PROGRAMME DE L'OPÉRATION

L'aménagement de cette zone doit permettre la réalisation du programme prévisionnel de constructions suivant (ce programme est donné à titre indicatif) :

Environ 45 logements de différentes typologies sont répartis sur 1,2 hectares (hors construction et équipements existants) :

- des logements collectifs sous la forme de petits immeubles (R+1+ ou R+1+combles) ;
- de l'habitat individuel (R+1 ou plain-pied).

1.2 ETAT D'AVANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT

Etant sur une friche militaire, les anciens bâtiments ont été démolis en 2015 ainsi que la ferme Barrois.

Les travaux de viabilisation ont été réalisés en 2016 (voiries, réseaux secs/humides et espaces verts).

Ensuite la phase de commercialisation a débuté en 2017 et est toujours en cours à l'heure actuelle.

Les travaux de parachèvement ont été réalisés en 2024. Le programme a été légèrement modifié puisque la voirie entre les macro-lots B et C a été prolongée pour permettre la desserte de la parcelle des Consorts Hamnouche en accord avec la ville de Commercy.

2. ASPECTS OPÉRATIONNELS

2.1 ETUDES

En juin 2024, un constat d'huissier a été réalisé avant l'arasement du mur des anciens garages militaire (macro-lot B) mitoyen avec la parcelle des consorts HAMNOUCHE.

2.2 TRAVAUX

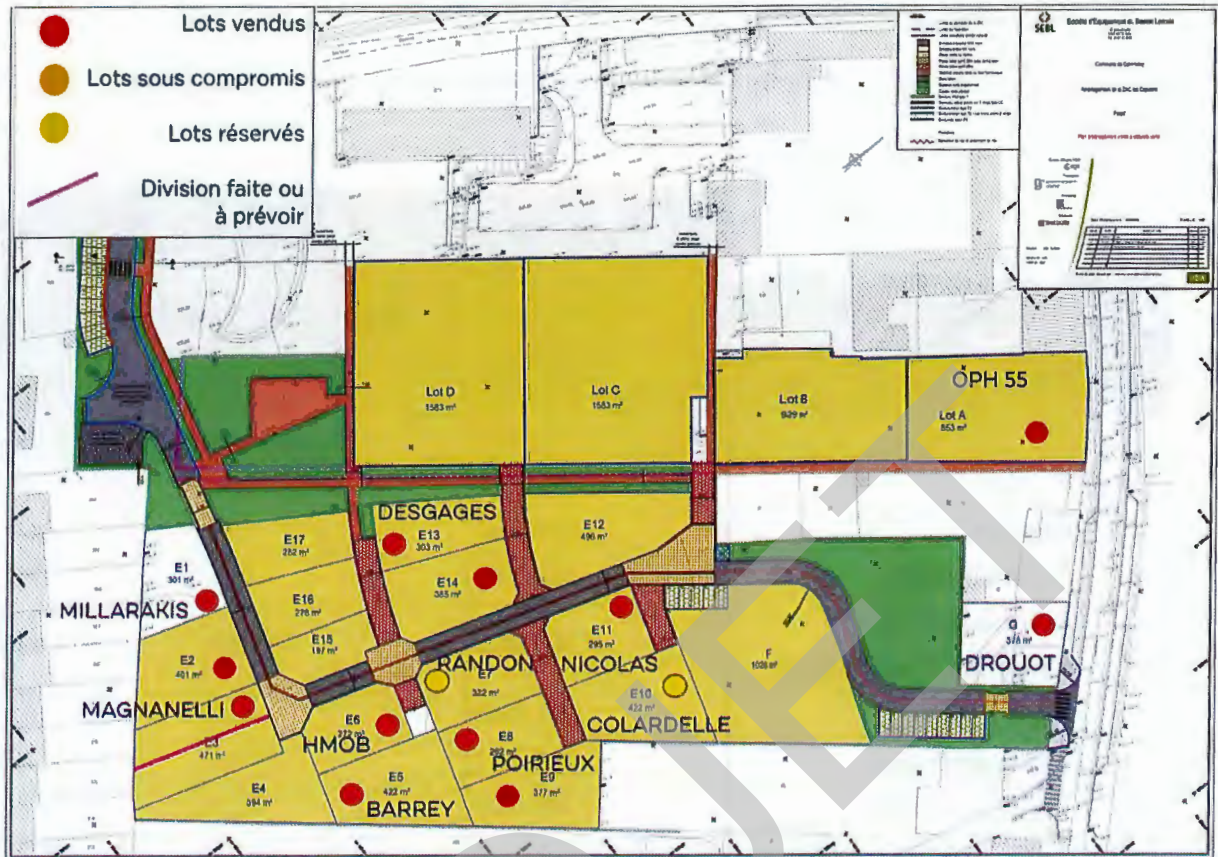
Entre juin et septembre 2024, les travaux de parachèvement de la voirie et de la mise en place de l'éclairage public définitif ont été réalisés.

2.3 COMMERCIALISATION

Au cours de l'exercice 2024, une cession est intervenue :

- Vente de la moitié du lot N°3 (232 m²) à M. MAGNANELLI pour un montant de 10 440 € HT.

Plan de commercialisation au 31 décembre 2024



Un tableau récapitulatif des cessions est joint en annexe.

2.4 RÉTROCESSIONS

Aucune rétrocession n'a encore été réalisée sur cette opération.

PROJET

3. ASPECTS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les postes de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année 2024.

Ligne	Intitulé	Bilan 2023	Réalisé au 31/12/2024	
		Approuvé en € HT	Réalisé année 2024 en € HT	Réalisé total en € HT
	DEPENSES	2 370 952	213 934	2 119 096
A	Etudes	65 390	260	57 806
B	Foncier	464 447	0	464 446
C	Constructions	180 361	1 601	181 662
D	Aménagement et honoraires techniques	1 301 253	194 157	1 139 139
E	Frais divers	48 680	812	44 227
F	Frais généraux	212 362	16 151	148 115
G	Frais financiers	98 459	952	83 701
	RECETTES	2 370 949	11 028	2 007 230
H	Cessions	538 020	10 440	183 713
I	Produits financiers	11 205	579	11 784
J	Remboursement avances	0	0	0
K	Subventions	1 196 190	0	1 196 190
L	Participation du concédant	594 380	0	584 380
M	Recettes diverses	31 154	9	31 163

Ces différents postes de dépenses et de recettes sont explicités dans les paragraphes suivants.

3.1 LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

Depuis le début de l'opération, le montant total des dépenses réalisées s'élève à 2 119 096 € HT.

Le montant total des dépenses réalisées en 2024 s'élève à 213 934 € HT. Ce montant est détaillé ci-après.

A. Études

Ce poste concerne les études pré-opérationnelles (étude loi sur l'eau, étude de circulation, etc.), les études menées par l'architecte-urbaniste de la ZAC ainsi que la réalisation des fouilles archéologiques.

En 2024, ont été constatées les dépenses d'études suivantes pour un montant total de 260 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- | | |
|---|----------|
| - Versement des révisions aux titulaire du marché subséquents (EGIS et HOUILLON ELIANE) | 60 € HT |
| - Constat d'huissier pour arasement du mur (macro-lot B) | 200 € HT |

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **57 806 € HT.**

B. Foncier

Ce poste concerne les acquisitions foncières réalisées pour l'opération, y compris les frais de dépollution et les démolitions qui ont été nécessaires avant la vente des terrains. Il concerne également les impôts et taxes foncières.

En 2024, aucune dépense foncière n'a été constatée.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **464 446 € HT.**

C. Constructions

Ce poste concerne, le cas échéant, les travaux de construction, de déconstruction (curage, désamiantage, déplombage...), de réhabilitation et de maintenance sur les bâtiments en gestion patrimoniale ainsi que les honoraires techniques de la maîtrise d'œuvre et ingénieries diverses associées (contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé, géotechnique, assurance...).

En 2024, ont été constatées les dépenses de constructions suivantes pour un montant total de 1 601 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- | | |
|--|----------|
| - Note sur la faisabilité d'arasement du mur par le BE Ligne H | 650 € HT |
| - Assurances | 152 € HT |
| - Diagnostic amiante plomb avant démolition des appentis de la parcelle des consorts HAMNOUCHE | 799 € HT |

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **181 662 € HT.**

D. Aménagement et honoraires techniques

Ce poste concerne les travaux d'infrastructure et comprend les honoraires techniques de rémunération de la maîtrise d'œuvre, les travaux de viabilisation, les frais d'entretiens des espaces verts...

En 2024, ont été constatées les dépenses d'aménagement et honoraires techniques suivantes pour un montant total de 194 157 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- Travaux de parachèvement de voirie (EUROVIA)	120 972 € HT
- Mis en place de l'éclairage définitif (PARISET BTP SARL)	47 862 € HT
- Entretien de la zone	12 369 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre	10 980 € HT
- Frais coordonnateur SPS	1 974 € HT

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **1 139 139 € HT.**

E. Frais divers

Ce poste consiste en des actions de promotion de la zone, la publicité, les panneaux de communication sur site et les frais liés aux appels d'offres, tirages, honoraires de géomètres, ...

En 2024, ont été constatées les dépenses diverses suivantes pour un montant total de 812 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- Avis d'insertion marché d'éclairage public définitif	720 € HT
- Assurances	16 € HT
- Taxe foncière	76 € HT

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **44 227 € HT.**

F. Frais généraux

Ce poste représente la rémunération de SEBL Grand Est pour la conduite de l'opération, tel que prévu à l'article 31 du traité de concession et ses avenants successifs.

En 2024, SEBL Grand Est a perçu une rémunération de 16 151 €.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **148 115 €.**

G. Frais financiers

Ce poste représente les intérêts des emprunts souscrits ou des lignes de trésoreries mises en place.

En 2024, les frais financiers ont été honorés pour un montant de 952 €.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **83 701 €.**

3.2 LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

Depuis le début de l'opération, le montant total des recettes réalisées s'élève à 2 007 230 € HT.

Le montant total des recettes réalisées en 2024 s'élève à 11 028 € HT. Ce montant est détaillé ci-après.

H. Cessions

Ce poste représente les recettes perçues au titre des ventes de terrains.

En 2024, ont été perçues les recettes de cessions suivantes pour un montant total de 10 440 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- Vente moitié du lot N°3 (232 m²) à M. MAGNANELLI 10 440 € HT

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **183 713 € HT.**

I. Produits financiers

Ce poste correspond aux produits des placements de la trésorerie de l'opération.

En 2024, la trésorerie positive a permis de générer des produits financiers à hauteur de 579 € HT.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **11 784 € HT.**

J. Remboursement d'avances

Ce poste comprend les différents remboursements perçus par l'opération (Exemple : Remboursement dans le cadre de convention RRO avec ENEDIS).

En 2024, aucun remboursement n'a été constaté.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **0 € HT.**

K. Subventions

Ce poste comprend les différentes subventions perçues par l'opération.

En 2024, aucune subvention n'a été constatée.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **1 196 190 € HT.**

L. Participation du concédant

Ce poste comprend les différentes participations financières perçues par l'opération.

En 2024, aucune participation n'a été constatée.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **584 380 € HT.**

M. Recettes diverses

Cela correspond aux recettes liées à des loyers ou des recettes diverses.

En 2024, aucune recette diverse n'a été constatée.

A la date d'arrêté des comptes, le montant total pour ce poste s'élève à : **31 163 € HT.**

3.3 FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

N. Etat de la TVA

Ce poste fait état des remboursements et crédit de TVA réalisés au cours de l'année fiscale.

O. Avances de trésorerie

Au 31 décembre 2024, aucune avance de trésorerie n'a été consentie.

P. Emprunts et lignes de trésorerie

Ce poste détaille les lignes de trésorerie et emprunts souscrits par SEBL Grand Est.

La situation des emprunts et lignes de trésoreries au 31 décembre 2024 est la suivante :

Libellé	Année mobilisation	Montant initial	Durée	Taux	Capital remboursé en 2024	Capital restant au 31/12/2024
Crédit Coopératif	2021	250 000 €	6 ans	0,49%	49 694 €	163 196 €

3.4 LA TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

La trésorerie au 31 décembre 2024 est de 34 841 €.

3.5 COMPARAISON ENTRE LE PRÉVISIONNEL DU CRAC 2023 ET LE RÉALISÉ 2024

Le tableau ci-dessous présente le différentiel entre le prévisionnel 2024 du CRAC 2023 et le réalisé réel de l'année 2024.

Ligne Intitulé	CRAC 2023	CRAC 2024	Evolution
	Prévisionnel année 2024 en € HT	Réalisé année 2024 en € HT	
DEPENSES	272 865	213 934	- 58 932
A Etudes	1 800	260	- 1 540
B Foncier	0	0	0
C Constructions	50	1 601	1 551
D Aménagement et honoraires techniques	250 165	194 157	- 56 008
E Frais divers	200	812	612
F Frais généraux	18 747	16 151	- 2 595
G Frais financiers	1 904	952	- 952
RECETTES	27 855	11 028	- 16 827
H Cessions	27 855	10 440	- 17 415
I Produits financiers	0	579	579
J Remboursement avances	0	0	0
K Subventions	0	0	0
L Participation du concédant	0	0	0
M Recettes diverses	0	9	9

Dépenses

Le CRAC 2023 prévoyait en 2024 un montant de dépenses de 272 865 € HT.

En 2024, le montant total des dépenses réalisées s'élève à 213 934 € HT.

Ce décalage résulte :

- Le montant des dépenses prévu pour les études dans le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2023 n'a pas été réalisé en 2024 car le géomètre n'a pas été mobilisé autant que prévu ;
- Le montant du marché d'éclairage public n'a pas été atteint expliquant une diminution des dépenses réalisées en 2024 pour le poste aménagement.

Recettes

Le CRAC 2023 prévoyait en 2024 un montant de 27 855 € HT.

Le montant des recettes réalisées en 2024 s'élève à 11 028 € HT.

Ce décalage résulte :

- La vente du lot N°15 et de la moitié du lot N°16 à Mme et M. GRUNENWALD d'une surface de 387 m² pour un montant de 17 415 € HT n'a pas eu lieu car le délai de réservation n'a pas été respecté.

3.6 ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ÉVOLUTION DU BILAN

L'évolution du bilan s'explique par le fait que le coût des travaux de parachèvement évalué dans le CRAC 2023 s'est révélé moins élevé que prévu.

PROJET

III. Perspectives de l'exercice à venir et ultérieurement

1. ASPECTS OPÉRATIONNELS

1.1 ETUDES

En 2025, des frais de géomètre ont été prévus pour préparer la rétrocession et un éventuel redécoupage des macro-lots.

1.2 ACQUISITIONS

L'ensemble du foncier étant maîtrisé par SEBL Grand Est, aucune dépense n'est envisagée en 2025.

1.3 TRAVAUX

Travaux d'aménagement

En 2025, il est prévu de démolir le muret présent sur les macro-lots C et D afin de les rendre plus attractifs à la commercialisation et de faciliter leur entretien.

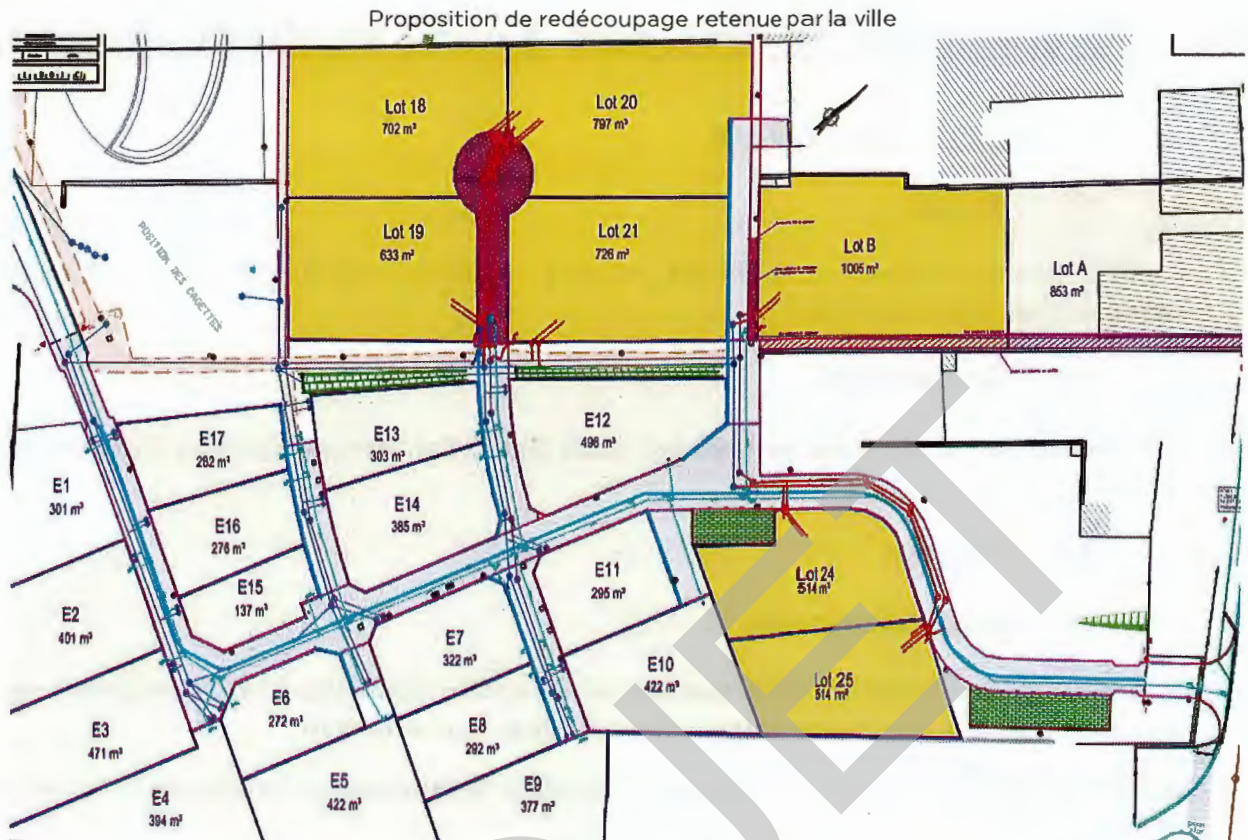
La ville de Commercy souhaite également modifier le programme de logement initialement prévue.

En effet, elle a demandé au concédant de missionner une maîtrise d'œuvre pour chiffrer un redécoupage des macro-lots qui n'arrivent pas à trouver des promoteurs pour la construction de logements semi-collectifs voire collectifs. L'objectif de ce redécoupage est d'avoir des lots de surfaces plus importantes pour continuer la construction de maison individuelle qui est la typologie de logement qui se commercialise plus facilement.

La maîtrise d'œuvre a proposé 3 possibilités de redécoupages nécessitant des travaux supplémentaires (prolongement de voirie, dévoiement de réseaux humides et secs supplémentaires...).

La proposition retenue, la moins onéreuse, nécessite de redécouper les macro-lots C et D en 4 lots pour de la maison individuelle avec une raquette de retournement pour l'accès.

Le macro-lot F sera divisé en 2 lots pour faire également de la maison individuelle.



Dans un premier temps, la ville prévoit, sur 2025, de diviser le macro-lot F en 2 lots pour de la maison individuelle nécessitant le dévoiement de nouveaux réseaux sous la voirie définitive actuelle.

Cette modification de programme ne nécessite pas de modifier les dossiers de création et réalisation de ZAC.

1.4 COMMERCIALISATION

Pour l'exercice 2025, 2 cessions sont envisagées :

- Vente du lot N°10 à Mme COLARDELLE d'une surface de 431 m² pour un montant de 19 395 € HT ;
- Vente du lot N°7 à Mme RANDON d'une surface de 323 m² pour un montant de 14 535 € HT.

1.5 RÉTROCESSIONS

Aucune rétrocession n'est prévue en 2025.

2. ASPECTS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les postes de dépenses et de recettes actualisés ainsi que les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2025.

Ligne Intitulé	Bilan 2023	Bilan 2024	
	Approuvé en € HT	Actualisé en € HT	Prévisionnel année 2025. en € HT
DEPENSES	2 370 952	2 373 022	101 419
A Etudes	65 390	64 806	2 500
B Foncier	464 447	464 446	0
C Constructions	180 361	221 796	7 663
D Aménagement et honoraires techniques	1 301 253	1 262 833	76 368
E Frais divers	48 680	48 571	400
F Frais généraux	212 362	204 905	11 770
G Frais financiers	98 459	105 665	2 718
RECETTES	2 370 949	2 373 022	35 055
H Cessions	538 020	539 505	35 055
I Produits financiers	11 205	11 784	0
J Remboursement avances	0	0	0
K Subventions	1 196 190	1 196 190	0
L Participation du concédant	594 380	594 380	0
M Recettes diverses	31 154	31 163	0

Ces différents postes de dépenses et de recettes prévisionnelles sont explicités dans les paragraphes suivants.

2.1 LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2025 est estimé à 101 419 € HT.

A. Études

En 2025, il est prévu d'engager les dépenses d'études suivantes pour un montant de 2 500 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- Frais de géomètre 2 500 € HT

B. Foncier

En 2025, aucune dépense foncière n'est envisagée.

C. Constructions

En 2025, il est prévu d'engager les dépenses de constructions et de maintenance du patrimoine suivantes pour un montant total de 7 663 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- Démolition du muret sur les macro-lots C et D 7 500 € HT
- Assurance Dommage-Ouvrage 113 € HT
- Assurance Responsabilité Civile 50 € HT

D. Aménagement et honoraires techniques

En 2025, il est prévu d'engager les dépenses d'aménagement et honoraires techniques suivantes pour un montant de 76 368 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- Entretien des espaces verts 9 550 € HT
- Travaux redécoupage macro-lot F en 2 lots distincts 50 000 € HT
- Reliquat frais mission MOE pour le parachèvement global 448 € HT
- Frais étude pour le redécoupage des lots 4 600 € HT
- Frais mission MOE pour le redécoupage du macro-lot F 8 000 € HT
- Frais contrôle extérieur pour le parachèvement global 1 070 € HT
- Frais contrôle extérieur pour le redécoupage du macro-lot F 1 500 € HT
- Frais coordonnateur SPS 1 200 € HT

E. Frais divers

En 2025, il est prévu d'engager les dépenses diverses suivantes pour un montant de 400 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- Tirages 200 € HT
- Impôts fonciers 200 € HT

F. Frais généraux

En 2025, il est prévu une rémunération de SEBL Grand Est à hauteur de 11 770 €.

G. Frais financiers

En 2025, il est prévu que le coût des emprunts et du déficit de trésorerie représente un montant de 2 718 €.

2.2 LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

Le montant prévisionnel des recettes pour l'année 2025 est estimé à 35 055 € HT.

H. Cessions

En 2025, il est prévu de percevoir les recettes de cessions suivantes pour un montant total de 35 055 € HT dont les principaux montants sont détaillés ci-dessous :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| - Régularisation lot N°5 de M. BARREY | 1 125 € HT |
| - Vente lot N°10 (Mme COLARDELLE) | 19 395 € HT |
| - Vente lot N°7 (Mme RANDON) | 14 535 € HT |

I. Produits financiers

En 2025, aucun produit financier n'est anticipé.

J. Remboursement d'avances

En 2025, aucun remboursement n'est envisagé.

K. Subventions

En 2025, aucune subvention n'est envisagée.

L. Participation du concédant

En 2025, aucune participation n'est envisagée.

M. Recettes diverses

En 2025, aucune recette diverse n'est envisagée.

2.3 FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

N. Etat de la TVA

Ce poste fait état des remboursements et crédit de TVA réalisés au cours de l'année fiscale.

O. Avances de trésorerie

Au 31 décembre 2025, aucune avance de trésorerie n'est envisagée.

P. Emprunts et lignes de trésorerie

La situation prévisionnelle des emprunts et lignes de trésoreries au 31 décembre 2025 est la suivante :

Libellé	Année mobilisation	Montant initial	Durée	Taux	Remboursement de Capital prévu en 2025	Capital restant au 31/12/2025
Crédit Coopératif	2022	250 000 €	6 ans	0,49%	49 938 €	113 258 €

2.4 LA TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2025

La trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 2025 est estimée à - 64 972 €.

PROJET

5. RÉTROCESSIONS

Pour 2026, la ville a donné son accord pour que SEBL Grand Est rétrocède une partie des équipements publics de la ZAC, à savoir :

- L'entrée de la ZAC comprenant les places de stationnements, conteneurs semi-enterrés et les espaces verts ;
- Les 3 chemins piétonniers ;
- Les 2 noues ainsi que la haie qui marque la séparation entre les lots et macro-lots ;
- Les 2 squares comprenant du mobilier urbain ;
- Les voiries primaires et secondaires sur la partie Sud de la ZAC.

PROJET

V. Décisions à acter par le concédant

1. FINANCIER

Approbation du bilan de l'opération :

Intitulé	Bilan global actualisé en € HT	Bilan global actualisé en € TTC
Dépenses	2 373 022	2 692 670
Recettes	2 373 022	2 487 123
<i>Dont participation</i>	<i>594 380</i>	<i>594 380</i>

2. CONTRACTUEL

2.1 AVENANT AU TRAITÉ DE CONCESSION

Le montant des participations prévisionnelles reste inchangé. Le dispositif contractuel en place ne nécessite pas la signature d'un avenant au traité de concession.

2.2 AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE

Aucune convention financière n'est encore mise en place.

3. OPÉRATIONNEL

Les prix de cessions restent inchangés et ne nécessitent pas de décision complémentaire de la collectivité. Pour mémoire la grille de prix applicable est la suivante :

- Zone d'habitat : 45 € HT/m² soit 54 € TTC/m²

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251006-2025_106-DE



*A. BILAN FINANCIER ACTUALISE
AU 31 DECEMBRE 2024*

PROJET

Intitulé	Bilan		Nouveau Bilan		Réalisé	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Approuvé	TTC	HT	TTC	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année
DEPENSES	2 370 952	2 690 143	2 373 022	2 692 670	2 119 096	213 934	101 419	58 278	50 112	12 218	31 899
A ETUDES	65 390	78 468	64 806	77 767	57 806	260	2 500	1 500	1 500	1 500	
A01 HONORAIRES GEOMETRES	21 255	25 506	21 411	25 693	14 411						
A11 ETUDES PRE-OPERATION.	35 000	42 000	34 060	40 872	34 060	60	2 500	1 500	1 500	1 500	
A13 DEPENSES DIVERSES	9 135	10 962	9 335	11 202	9 335	200					
B FONCIER	464 447	465 547	464 446	465 546	464 446						
B01 ACQUISITION FONCIER	316 352	317 145	316 352	317 145	316 352						
B03 IMMEUBLE BATI	147 740	148 047	147 740	148 047	147 740						
B031 MILITAIRE APPORT NATURE			146 000	146 000	146 000						
B032 ACQUISITIONS TERRAINS			1 740	2 047	1 740						
B10 DEPENSES FONCIERES	355	355	355	355	355						
C CONSTRUCTIONS	180 361	215 844	221 796	265 537	181 662	1 601	7 663	32 322	50	50	50
C1 VRD											
C2 GROS ŒUVRE	134 765	161 717	174 710	209 651	135 415	650	7 500	31 795			
C21 DEMOLITIONS	134 765	161 717	174 710	209 651	135 415	650	7 500	31 795			
C211 Démolition A et B			125 962	151 154	125 962						
C212 Démolition C			7 820	9 384	7 820						
C213 Démolition Barrois			983	1 179	983						
C214 Démolition D et E			39 945	47 934	650	650	7 500	31 795			
C3 SECOND ŒUVRE											
C4 INSTALLATIONS											
C5 FINITION											
C6 FRAIS DIVERS (construction)	3 241	3 301	3 933	4 100	3 093	152	162	527	50	50	50
C603 ASSURANCE DO			589	707			113	477			
C604 ASSURANCE RC	3 241	3 301	3 343	3 393	3 093	152	50	50	50	50	50
C7 HONORAIRES TECHNIQUES	42 355	50 826	43 154	51 785	43 154	799					
C701 INGENIERIE	24 905	29 886	24 905	29 886	24 905						
C704 MISSION SECURITE SPS SSI	980	1 176	980	1 176	980						
C706 DIAGNOSTIC AMIANTE	16 470	19 764	17 269	20 723	17 269	799					
C8 DIVERS											
D TRAVAUX	1 301 253	1 561 504	1 262 833	1 515 400	1 139 139	194 157	76 368	4 500	38 326	4 500	
D30 V.R.D. DIVERSES	1 068 907	1 282 688	1 057 741	1 269 289	1 007 741	168 834	50 000				
D301 vrd			768 482	922 179	768 482	120 972					
D302 parachèvement			97 862	117 435	47 862	47 862	50 000				
D303 espaces verts			191 397	229 676	191 397						
D31 ENTRETIEN	70 959	85 151	78 315	93 978	55 265	12 369	9 550	4 500	4 500	4 500	
D34 PROVISION TRAVAUX	94 394	113 273	46 114	55 337	12 788				33 826		
D37 PARTICIPATIONS DIVERSES	11 150	13 380	11 150	13 380	11 150						
D371 PARTICIPATIONS DIVERSES	11 150	13 380	11 150	13 380	11 150						
D38 AVANCES REMBOURSABLES											
D39 ASSURANCES											
D40 HONORAIRES TECHNIQUES	55 843	67 012	69 513	83 416	52 695	12 954	16 818				
D4001 INGENIERIE	44 043	52 852	56 644	67 973	42 896	10 980	13 048				
D4003 CONTROLE TECHNIQUE	6 495	7 794	7 390	8 868	4 820		2 570				
D4007 HYGIENE SECURITE	5 305	6 366	5 479	6 575	4 279	1 974	1 200				
E FRAIS DIVERS	48 680	57 959	48 571	57 850	44 227	812	400	3 144	400	200	200
E1 FRAIS COMMERCIALISATION	43 971	52 765	43 971	52 765	41 227	720		2 744			
E10 ENSEMBLE FRAIS COMMERC.	43 971	52 765	43 971	52 765	41 227	720		2 744			
E2 DIVERS	4 709	5 194	4 600	5 085	3 000	92	400	400	400	200	200
E2001 TIRAGES	1 747	2 096	1 747	2 096	1 147		200	200	200		
E2010 IMPOTS ET TAXES	35	35	51	51	51	16					
E2011 IMPOTS FONCIERS	2 927	3 063	2 803	2 939	1 803	76	200	200	200	200	200
F FRAIS GENEREAUX	212 362	212 362	204 905	204 905	148 115	16 151	11 770	10 862	7 571	5 937	20 649
F1 REMUNERATION	16 198	16 198	16 198	16 198	15 500		698				
F2 FORFAIT GESTION	85 362	85 362	86 012	86 012	57 817	6 289	5 639	5 639	5 639	5 639	5 639
F4 REM SUIVI	76 433	76 433	76 585	76 585	68 185	9 487	4 171	1 989	1 932	298	10
F5 REM CLOTURE	15 000	15 000	15 000	15 000							15 000
F9 REM COMMERCIALISATION	19 369	19 369	11 110	11 110	6 614	376	1 262	3 234			
G FRAIS FINANCIERS	98 459	98 459	105 665	105 665	83 701	952	2 718	5 950	2 266	30	11 000
G1 F. F. S/ EMPRUNT	43 188	43 188	43 188	43 188	41 785	952	708	463	217	15	
OP0470-J4436202			5 548	5 548	4 146	952	708	463	217	15	
OP0470-LBP-00001955			6 581	6 581	6 581						
PRET IN FINE 700 000 € LBP			31 058	31 058	31 058						
G3 F.F. COURT TERME	41 916	41 916	50 074	50 074	41 916		1 302	5 024	1 832		
G4 F.F. DIVERS	13 355	13 355	12 403	12 403			708	463	217	15	11 000
RECETTES	2 370 949	2 484 753	2 373 022	2 487 123	2 007 230	11 028	35 055	89 842	230 895	10 000	
H CESSIONS	538 020	645 624	539 505	647 406	183 713	10 440	35 055	89 842	230 895		
H1 CESSIONS DROITS A			267 098	320 517	36 203				230 895		
H10 CESSIONS COLLECTIFS			267 098	320 517	36 203				230 895		
LOT B			41 805	50 166					41 805		
LOT C			71 235	85 482					71 235		
LOT D			71 235	85 482					71 235		
LOT F			46 620	55 944					46 620		

Intitulé	Bilan		Nouveau Bilan		Réalisé	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Approuvé	TTC	HT	TTC	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année
900007 LOT A			17 036	20 443	17 036						
LOT G			19 167	23 000	19 167						
H2 CESSIONS DE TERRAINS											
H3 CESSIONS DE TERRAINS	538 020	645 624	272 407	326 888	147 510	10 440	35 055	89 842			
H30 CESSIONS	538 020	645 624	272 407	326 888	147 510	10 440	35 055	89 842			
H301 CESSIONS MI			57 735	69 282	56 610		1 125				
900002 LOT 1 - MILLARAKIS			13 500	16 200	13 500						
900003 LOT 2 - MAGNANELLI			17 910	21 492	17 910						
900008 LOT 6 - HERBETH-TAIEB			11 835	14 202	11 835						
900006 LOT 11 - NICOLAS			13 365	16 038	13 365						
REGULARISATION BARREY			1 125	1 350	1 125		1 125				
LOT 3 MAGNANELLI			10 440	12 528	10 440	10 440					
LOT 3-4			27 922	33 506				27 922			
LOT 5 BARREY			19 440	23 328	19 440						
LOT 8-9 POIRIEUX			30 150	36 180	30 150						
LOT 12			22 320	26 784				22 320			
LOT 13-14 DEL/DESGAGES			30 870	37 044	30 870						
LOT 15			17 415	20 898				17 415			
LOT 16			11 160	13 392				11 160			
LOT 17			11 025	13 230				11 025			
LOT 10			19 395	23 274			19 395				
LOT 7			14 535	17 442			14 535				
H4 CESSIONS DE TERRAINS											
H5 CESSIONS DE TERRAINS A											
H6 CESSIONS INFRASTRUCTURES											
I PRODUITS FINANCIERS	11 205	11 205	11 784	11 784	11 784	579					
I1 PRODUITS FINANCIERS	11 205	11 205	11 784	11 784	11 784	579					
J REMBOURSEMENT											
K SUBVENTIONS	1 196 190	1 196 190	1 196 190	1 196 190	1 196 190						
K2 ETAT - FNADT	676 190	676 190	676 190	676 190	676 190						
K3 REGION	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000						
K4 GIP	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000						
K6 AUTRES											
L PARTICIPATIONS	594 380	594 380	594 380	594 380	584 380						10 000
L1 PARTICIP CONCEDANT	448 380	448 380	448 380	448 380	448 380						10 000
L11 participation financiere			126 380	126 380	126 380						
L12 participation financiere			322 000	322 000	312 000						10 000
L2 PARTICIP CONCEDANT	146 000	146 000	146 000	146 000	146 000						
M RECETTES DIVERSES	31 154	37 354	31 163	37 363	31 163	9					
M02 AUTRES RECETTES TAXABLES	30 997	37 197	30 997	37 197	30 997	9					
M03 AUTRES RECETTES NON	116	116	125	125	125						
M09 DIVERSES RECETTES	41	41	41	41	41						
RESULTAT	-3	-205 390	-3	-205 547	-111 866	-202 906	-66 364	31 564	180 783	-12 218	-21 899
AMORTISSEMENTS	1 250 000	1 259 052	1 250 000	1 259 052	1 086 805	49 694	49 938	50 183	50 429	12 646	
N ETAT TVA		9 052		9 052							
O AVANCE REMBOURSABLE											
P EMPRUNT EN COURS	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 086 805	49 694	49 938	50 183	50 429	12 646	
P2 remboursement capital	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 086 805	49 694	49 938	50 183	50 429	12 646	
OP0470-J4436202			250 000	250 000	250 000	49 694	49 938	50 183	50 429	12 646	
OP0470-LBP-00001955			300 000	300 000	300 000						
PRET IN FINE 700 000 € LBP			700 000	700 000	700 000						
MOBILISATIONS	1 250 000	1 461 090	1 250 000	1 477 157	1 250 000						
N ETAT TVA		211 090		227 157							
O AVANCE REMBOURSABLE											
P EMPRUNT EN COURS	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000						
P1 emprunt	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000						
OP0470-J4436202			250 000	250 000	250 000						
OP0470-LBP-00001955			300 000	300 000	300 000						
PRET IN FINE 700 000 € LBP			700 000	700 000	700 000						
FINANCEMENT		202 038		218 105	163 195	-49 694	-49 938	-50 183	-50 429	-12 646	
TRESORERIE						34 841	-64 972	-83 590	46 763	21 899	
TVA sur dépense	319 191				284 813	39 317	17 346	8 253	8 015	1 210	10
TVA sur recette	113 804				42 942	2 088	7 011	17 968	46 179		
TVA sur financement	202 038				218 105	16 067					
TVA période							-10 335	9 715	38 164	-1 210	-10
TVA déclarée (CA3)							-34 102	9 715	38 164	-1 210	-10
Dépenses TTC	2 690 143				2 403 910	253 251	117 463	61 507	56 295	13 428	31 909
Recettes TTC	2 484 753				2 050 172	13 116	42 066	107 810	277 074		10 000
Amortissements	1 259 052				1 095 857	49 694	49 938	50 183	50 429	12 646	
Mobilisations	1 461 090				1 477 157	16 067					
Clients					3 527 329	29 183					
Acompte					7 783	1 046	-7 783				

Intitulé	Bilan		Nouveau Bilan		Réalisé	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Approuvé	TTC	HT	TTC	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année
Encaissement					3 519 546	28 137					
Remboursement acompte					-7 783	-1 046	7 783				
Reste à encaisser											
Fournisseurs					3 492 489	299 002	7 277				
Provision					7 800		-7 800				
Règlement					3 482 027	299 002	5 514				
Retenue de garantie					-4 424	-1 763	4 424				
Résorption provision					-7 800		7 800				
Restitution RG					2 661		-2 661				
Reste à régler					7 277	7 277	-7 277				
TRESORERIE PERIODE	-3 352				34 841	-269 819	-98 510	-13 595	132 186	-24 864	-21 899
Frais & Produits financiers							-1 332	5 321	-1 332		
TRESORERIE CUMUL						34 841	-64 972	-83 590	46 763	21 899	

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251006-2025_106-DE



*B. PLAN DE COMMERCIALISATION
AU 31 DECEMBRE 2024*

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251006-2025_106-DE



*C. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS
AU 31 DECEMBRE 2024*

PROJET

TABLEAU DES ACQUISITIONS


Acquisitions entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024

Acquisition n°		Mode :	-	Nature de l'acte :	Acquisition	N° de l'acte :	/	Date d'acquisition :		Date du jugement :	
Ancien propriétaire :						Estimation France Domaine :	0.00 €			Prix d'achat :	
						Frais de notaire :		Frais de géomètre :		Autres frais :	0.00 €
Bureau des hypothèques :						Observations :					
Date de publication :											
Notaire :											

Biens de l'acquisition :

Total : 0 m²

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
 Reçu en préfecture le 06/10/2025
 Publié le



ID : 056-215501222-20251006-2025_106-DE

PROJET

*D. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CESSIONS
AU 31 DÉCEMBRE 2024*

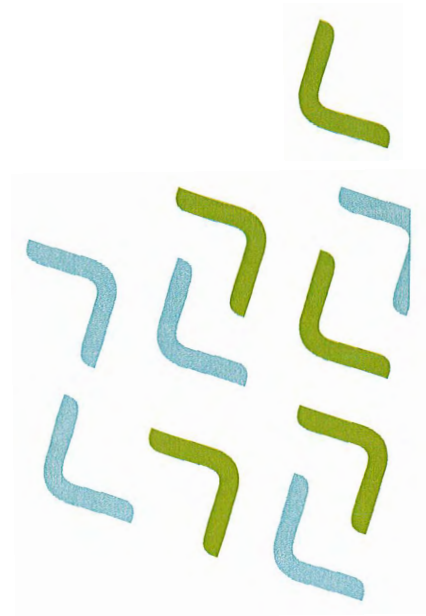


TABLEAU DES CESSIONS

Cessions entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024

Cession n°	16	Mode :	-	Nature de l'acte :	Lot 3 - MAGNANELLI	N° de l'acte :	/	Date de cession :	17/06/2024
Nouveau propriétaire :	Lot 3 - MAGNANELLI			Estimation France Domaine :	0.00 €			Prix de cession	12528.00 €
				Frais de notaire :		Frais de géomètre :		Autres frais :	0.00 €
Bureau des hypothèques :				Observations :					
Date de publication :									
Notaire :									

Biens de la cession :

Cad.	Commune	Section	Numéro	Bâti/Lot/Volume	Etage.	Lieudit ou adresse cadastrale	Contenance (m ²)
	55122 - COMMERCY	AE	729			6 Rue du Clos Vert	232.00

Total : 232 m²Dont lots : 0 m²Dont volumes : 0 m²Dont parcelles : 232 m²

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251006-2025_106-DE

S²LOW



Quentin FAVRE
Responsable de projets
q.favre@sebl.fr

48 place Mazelle
57000 METZ
Tél : 03 87 39 78 00

www.sebl-grandest.fr